

Genre du véhicule Chariot de travail (Véhicule spécial) *)	Marque de fabrique V O E G E L E	Type Super 174 / 6-35 C	Fiche d'homologation N° CH 5847 02
--	-------------------------------------	----------------------------	---------------------------------------

Constructeur JOSEPH VOEGELE AG, Maschinenfabrik, 6800 Mannheim (D)  
 Identification "6-35C" sur plaquette du constructeur

Plaquette constr. à droite, latéralement dans le coffre de roue, devant l'axe roue d'entraînement  
 N° du châssis à droite, vers plaquette du constructeur  
 Ident. du moteur "F4L 912" à gauche, latéralement sur bloc, à proximité du démarreur (plaquette)  
 Importateur princ. ERIC PROBST, Mongevon 19, 1023 Crissier  
 Véhicule homologué 4635640      Signes fixes dans code du type 6-35C

**Châssis**  
 Nombre d'essieux 4 (\*\*)      Nombre de roues 8  
 Direction hydrostatique, assistance hydraulique  
 Transmission mécanique non synchronisée  
 Nombre de vitesse 2x4 + 1x6      Entraînement essieu double AR  
 Frein de service air comprimé/hydraulique, 1 circuit, à expansion interne, agissant sur arbres d'entraînement resp. sur essieu double AR  
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, agissant sur arbres d'entraînement  
 Frein d'arrêt idem frein auxiliaire  
 Ralentisseur -  
 Contrôle 2 circ. -

**Moteur**  
 Marque DEUTZ      Type F4L 912  
 Construction en ligne      Temps 4  
 Carburant D      Position centre  
 Refroidiss. air      Nombre cylindr. 4  
 Alésage 100      Course 120  
 Cylindrée 3768      CV-impôt 19,19  
 Puissance en CV 70 DIN      A t/min 2500  
 Bruit à proximité 90 dB/A      A t/min 2500 (+)  
 Silencieux 1 pot 760 x Ø 170 mm  
 Mesure des gaz BOSCH 3,2 (75%), Bacharach 2,0  
 Déparasitage -

**Carrosserie**  
 Finisseuse de route  
 Nombre de portes -      Indic. vit. -  
 Ceintures sécurité -      Rétroviseur à gche + à drte  
 Cale 2/330x190x170      Atelage -  
 Antivol -  
 Nombre de places 1 av      centre      ar  
 Dimensions  
 Longueur int. 5910      Empattements 2040 /  
2500  
 Largeur 2500  
 Hauteur 2700      Voie av 2040      ar 2045  
 Porte à faux lat. 1295      Voie centre 1890  
av 2575      ar  
2575      Braquage g 19780      d 19500  
 Distance volant - vers l'avant du véhicule 3860

**Poids**  
 avant      arrière      total  
 Poids à vide 3680      11650      15330      (\*\*)  
 Charge utile  
 Poids total 3680      11650      15330  
 Garantie fabr. 550/150-370      10.00 - 20      (Variantes  
 Dimens. pneus bandages pleins      16 / 6,5      voir  
 Ply / bar 2x3600      2x4950      remarques)  
 Charge pour V max 17      17  
 Garantie poids remorqueable avec frein -  
 Garantie poids remorqueable sans frein -  
 Garantie poids de l'ensemble -  
 Poids remorqueable testé 17 km/h  
 Vitesse maximale selon le constructeur 17 km/h  
 Vitesse maximale testée 17 km/h

Equipement §) \_\_\_\_\_  
 Feux de route \_\_\_\_\_  
 Feux de croisement BOSCH K 21019  
 Feux de position BOSCH K 21019  
 Feux rouges BOSCH K 13216  
 Feux stop \_\_\_\_\_  
 Clignoteurs av 1 (E) | \_\_\_\_\_ ar BOSCH K 13216  
 Catadiopres av \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ ar I (E)  
 Feux de gabarit av \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ ar \_\_\_\_\_  
 Feux complément. \_\_\_\_\_  
 Eclairage plaques \_\_\_\_\_  
 Essuie-glace \_\_\_\_\_ avec/sans lave-glace  
 Avertisseurs BOSCH 0 320 143 001 ou autres modèles homologués selon fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Chariot de travail (vhc. spécial)  
 Marque et type V O E G E L E Super 174 / 6-35 C  
 Homologation N° CH 58 47 02  
 Carrosserie Finisseuse de route  
 Places total 1 avant \_\_\_\_\_  
 Poids à vide 15330 Carburant D  
 Charge utile - CV-impôt 19.19  
 Poids total 15330 Cylindrée 3768

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* Véhicule spécial : Distance volant - vers l'avant, porte à faux arrière
- \*\* Nombre d'essieux : avant = 2 (essieu simple) arrière = 2 (essieu double)
- + Mesures du bruit sel. OCE : véhicule en marche V/max. M18, 1A 23,9 = 81 dB/A
- §) Equipement : hauteur des feux admise pour raisons techniques; feux à l'avant amovibles
- ++) Poids avant y compris 2 plaques de lest (2x4 ou 1x8 cm), les tôles latérales et les poutres de fixation latérales

A noter dans le permis de circulation:

- des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires (Code 104)
- Autorisation spéciale obligatoire (Code 125)
- Signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: AV et AR avec panneaux noir et jaune (Code 137)
- il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: les parois latérales du silo doivent être rabattues vers l'intérieur (Code 141)
- les feux amovibles doivent être montés
- lors de courses de transfert, le véhicule doit être conduit seulement depuis le siège de gauche
- Les deux tôles latérales et les poutres de fixation latérales doivent être transportées dans la trémie avant

Lieu et date de l'homologation  
 Lausanne, 12.10.1977

Homologation fédérale des types de véhicules